



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 2 février 2023**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli	président
		David-Peter Lê	vice-président
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Line Müller, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, José Burgos, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Christophe Berthelet	secrétaire du Bureau
	Mmes	Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco	conseillères municipales
	MM.	Boris Aellen, Denis Jotterand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de la correspondance de la Chancellerie d'État du 13.12.2022, validant l'élection sans scrutin du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Didier MARTIN, en remplacement de Monsieur Fabien GILLIOZ, démissionnaire
2. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal entre les mains du Président du Conseil municipal et intégration dans les commissions municipales
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de l'Exécutif
6. Rapports des commissions
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

1. Lecture de la correspondance de la Chancellerie d'État du 13.12.2022 validant l'élection sans scrutin du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Didier MARTIN, en remplacement de Monsieur Fabien GILLIOZ, démissionnaire

Le Président donne lecture de la correspondance de la Chancellerie d'État du 13.12.2022 validant l'élection sans scrutin du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Didier MARTIN, en remplacement de Monsieur Fabien GILLIOZ, démissionnaire.

2. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal entre les mains du Président du Conseil municipal et intégration dans les commissions municipales

Le Président fait prêter serment à Didier Martin. Un applaudissement général suit son intronisation.

Le nouvel élu est intégré au sein des commissions de son prédécesseur, soit la FIN et la DEC. Les dates des prochaines séances lui ont été ou lui seront communiquées par les Présidents desdites commissions.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

José Burgos fait part d'une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2022 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

Le Président annonce que l'Exécutif a reçu une invitation à visiter le CERN. Cette invitation pourrait à terme s'adresser aussi aux Conseillers municipaux, dont la majorité serait intéressée par cette visite.

Michel Vazquez répondra dans ce sens au CERN qui reviendra sans doute avec des propositions de dates.

5. Communications de l'Exécutif

a) Repas des aînés

Le Maire tient à remercier personnellement les élus et leurs conjoints pour leur participation incroyable au dernier repas des aînés, qui a été une grosse réussite. De nombreux aînés ont oralement fait part de leur grande satisfaction le jour même concernant le repas, l'ambiance

et l'engagement de tous. **Le Maire**, qui a aussi eu beaucoup de plaisir au rythme de cette journée et à la prise en charge, qu'il a trouvés parfaits, remercie chaleureusement Coranda Pierrehumbert, Valérie Sella ainsi que la COSC & Co. Comme l'a si bien dit une personne, le seul souci, c'est de faire aussi bien l'année prochaine !

La qualité très professionnelle des procès-verbaux des séances du Conseil municipal a aussi été relevée par un aîné lors de cette journée.

b) Personnel

Vu la quantité de travail qui incombe aux trois cantonniers, et afin de permettre à la voirie d'être efficiente toute l'année, l'Exécutif envisage d'engager une personne supplémentaire dès la fin de service du civiliste (fin mars 2023). Les modalités de cet engagement sont encore à déterminer. D'ici la prochaine séance du conseil, l'offre d'emploi idoine paraîtra dans un tout-ménage.

c) Crêperie

L'autorisation de construire a été octroyée par les services de l'État. La période de recours touchant à son terme ce week-end, les autorités seront informées lundi ou mardi des éventuels recours. Les travaux devraient normalement se terminer courant mai, début juin. La Commune travaille en parallèle avec le bureau d'architecte et les futures gérantes de la crêperie. La Poste s'inscrira aussi dans ce processus, sachant que les Autorités signeront la lettre libérant celle-ci d'un éventuel recours de la Commune à PostCom.

d) Centre (maison) de santé Meinier

Le Centre (maison) de santé a été annoncé aux Vœux du Maire comme susceptible d'ouvrir ses portes le 1^{er} mars. Or les médecins ont souhaité des travaux substantiels (par exemple l'ajout d'une grande paroi) pour modifier le 6 pièces de façon à être plus efficaces. De tels travaux ne requièrent plus le dépôt d'une APA (autorisation en procédure accélérée), mais d'une DD (demande définitive), ce qui induira un délai supplémentaire. Sachant que la commune aura sans doute de la peine à terminer lesdits travaux avant début juin, le Centre de santé ouvrira plutôt ses portes à ce moment-là.

Simona Korff demande des précisions quant aux membres de l'équipe.

Le Maire explique que la Dresse Johanna Sommer a formé son équipe. Une association « Centre de santé Meinier » a été constituée, avec des statuts. L'équipe devrait normalement déménager en 2027 dans le nouveau quartier de la Poste et pourra alors s'étoffer. S'il a les informations correspondantes, il précisera, lors de la prochaine séance du conseil, le nombre de praticiens et leurs spécialités.

Coranda Pierrehumbert ajoute que le Centre de santé sera plus diversifié après le transfert dans les nouveaux locaux, la Dresse Johanna Sommer ayant à terme proposé d'autres spécialistes (psychologue, etc.).

Le huis clos est prononcé pour le point suivant.

Le Maire donne les explications sur l'objet en question et une brève discussion s'ensuit.

Le huis clos est levé.

e) Marché de Meinier

Marc Jaquet annonce que dès le 2.3.2023, le marché de Meinier aura lieu le matin (de 7h30 à 12h30). Quelques commerçants resteront et/ou seront sur place l'après-midi.

f) Local voirie, fuite

Les travaux pour pallier la fameuse fuite d'eau au local de la voirie commenceront soit fin février, soit début mars. Si tout va bien, ils devraient être terminés début Pâques (durée : 6 semaines). Toute la zone sera clôturée et un tout-ménage informera la population.

g) CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Coranda Pierrehumbert indique qu'une présentation du Président de l'USM, Nicolas Hervieu-Causse, et du Vice-Président, Cyril Charles, sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 2.3.2023. Ils évoqueront les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien à chaque entraînement ou match, en cette période hivernale, présenteront le fonctionnement, les effectifs et les besoins du club meynite, tant au niveau du terrain A que des éclairages.

Un crédit d'étude sera soumis au vote du Conseil municipal en avril, ce qui permettra à la Commune d'avoir une idée plus précise du financement nécessaire et de solliciter des subventions. José Burgos complétera les explications qui seront données par les représentants du comité.

h) Problématiques du climat

Les élus avaient reçu une invitation de l'ACG pour une présentation, le 19.1.2023, sur les problématiques du climat. La présentation, très intéressante, a été envoyée a posteriori par Michel Vazquez à l'ensemble du conseil. Des représentants de toutes les communes y ont assisté (pour Meinier, les membres de la DEC).

Yannick Dupraz demande si le projet d'éteindre les éclairages publics en 2023 a été évoqué.

Le Maire précise qu'un essai était prévu sur 8 tronçons cantonaux entre fin 2022 et début 2023. L'extinction des éclairages publics serait progressive jusqu'à fin 2024, puis le réseau démantelé en 2026 en fonction des résultats. Les économies d'énergie seraient très faibles, mais cette mesure se justifiait en termes de biodiversité.

6. Rapports des commissions**a) Finances (FIN)**

Enrico Castelli indique que la FIN ne s'est pas réunie. Prochaine échéance : comptes 2022, ce printemps.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab annonce que l'EJC se réunira lundi prochain.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 10 janvier.

- ☑ Je tiens encore à remercier chaleureusement tous les membres du conseil ainsi que leurs conjoints présents au repas des aînés, le 22 janvier dernier. Ils ont participé avec bonne humeur et ont permis que cette journée se déroule dans une belle ambiance.
- ☑ Nous finalisons la préparation de la prochaine sortie des aînés qui se déroulera le jeudi 4 mai 2023.
- ☑ La commission a reçu Geneviève Perret et André Longchamp, président de l'association Calico, basée sur le site de la Fondation de la Pallanterie. L'association souhaite développer des activités autour de l'art et de l'artisanat sous différentes formes, mais en particulier les textiles. Elle ne sollicite pas de subvention mais cherche à se faire connaître au niveau des communes avoisinantes. Des collaborations et synergies pourraient être possibles entre leur association et la galerie, par exemple.
- ☑ 2022 a été une année de réflexion en ce qui concerne les dons humanitaires à l'international. Nous avons choisi de soutenir en priorité trois projets par le biais de la Fédération genevoise de coopération (FGC), soit un projet d'appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo et un autre sur le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle kichwa, en Équateur. Le troisième soutient la création d'un centre de formation et de développement socioéconomique rural pour les parents des enfants du foyer Bambi, en Colombie.
- ☑ Nous avons également soutenu quatre associations plus petites.
- ☑ Concernant les dons humanitaires en Suisse, la commission continuera pour l'instant de la même manière que les années précédentes tout en prévoyant de mener une réflexion.

d) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

Line Müller donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie lundi 30 janvier 2023.

- ☑ Nous avons décidé d'adhérer à un projet de Pro Natura qui s'appelle *Commune Ou-Verte*. Ce projet a comme objectif de contribuer à la promotion de la biodiversité et de renforcer son infrastructure écologique. La première phase du projet, un inventaire de la biodiversité à Meinier, est offerte.
<https://www.pronatura.ch/fr/commune-ouverte>
- ☑ Nous avons également parlé de la campagne de Zero Waste qui se fera au printemps, en automne et à la fin de l'année. En coopération avec l'école, le club des aînés et l'Amicale des pompiers, un geste de diminution de déchets sera mis en avant par des affiches dans le village et les hameaux, le but étant que ce geste soit intégré partout et par tout le monde.
- ☑ L'Agenda 2030 est toujours en progrès, nous finalisons les dernières fiches.
- ☑ En ce moment, l'évolution de mon état de santé ne me permet plus d'assumer la présidence et après consultation de la commission, Simona Korff a accepté de me remplacer pour l'année 2023.

e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

En l'absence de Christophe Berthelet, **Marc Jaquet** et **Valérie Sella** résument les points qui étaient à l'ordre du jour de la dernière séance.

- ☑ Mobilitri : des discussions sont en cours.
- ☑ Route de Bellebouche et chemin de la Motte : la BARA n'était pas satisfaite des travaux réalisés avant Noël ; Christophe Berthelet a repris contact avec l'entreprise.

- ☑ Bois de Tournafou : l'entretien et des coupes de bois ont été effectués par Forêt Genève.
- ☑ Centre voirie : les travaux pour remédier à la fuite d'eau ont été évoqués.
- ☑ Collecteurs de Corsinge : **Marc Jaquet** doit se renseigner quant à la propriété desdits collecteurs. Ceux-ci, qui sont passablement souterrains, semblent très endommagés, une réfection qui pourrait être très coûteuse.
- ☑ La BARA a rempli le rapport annuel concernant l'entretien et le nettoyage des routes, trottoirs et pistes cyclables (quelques efforts sont à faire au niveau de la taille des haies).

f) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Sylvie Barbat annonce que la commission s'est réunie le 24.1.2023.

- ☑ Nous avons fait un bref retour sur l'organisation des Vœux du Maire.
- ☑ Nous avons également, lors de cette séance, dégrossi le dossier concernant la vaisselle réutilisable au regard des recommandations du canton.

7. Divers

a) Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive

Simona Korff et Yannick Dupraz ont assisté, la semaine dernière, à une séance de comité du parlement des jeunes de Collonge-Bellerive. Ce parlement est en place depuis l'automne dernier suite à l'instigation de deux Conseillers municipaux qui ont voulu proposer cette possibilité aux 12-28 ans. **Simona Korff** et Yannick Dupraz ont été assez impressionnés. Diverses petites commissions ont été constituées, qui travaillent sur plein de sujets (bibliothèque, salle de sport). Ces jeunes, qui se présentent de temps en temps devant le Conseil municipal afin d'obtenir un soutien pour leurs projets, agissent aussi par exemple en écrivant directement aux TPG pour solliciter plus de bus pour les jeunes. Y aurait-il une possibilité d'étendre une telle structure à Meinier ?

Yannick Dupraz ajoute que le président a 21 ans. Les débats étaient d'une qualité vraiment impressionnante, chaque jeune attendant d'avoir le droit à la parole. Leur investissement est également impressionnant. Ils mènent une réflexion profonde sur comment travailler, s'intégrer, faire dans la commune et partager de façon communautaire leurs points de vue, problèmes, questions, envies. Les autorités meynites ne lanceraient-elles pas l'idée que des jeunes pourraient se retrouver et être soutenus par le Conseil municipal.

Simona Korff répète combien elle a été impressionnée par ces jeunes qui ont organisé une élection pour la création du comité (7 membres). Ils travaillent en toute autonomie sur des projets et sont en contact avec les autorités politiques.

Valérie Sella relève que les 18-28 ans pourraient déjà siéger au sein du Conseil municipal. Une telle initiative ne devrait-elle pas plutôt venir des jeunes eux-mêmes ?

Simona Korff, qui précise que deux d'entre eux ont 13 ans, délivre quelques explications sur le fonctionnement de ce parlement en soulignant que ces jeunes, qui sont hyper impliqués et investis, viennent avec des projets aboutis. Elle pense que les autorités communales pourraient tendre une perche aux jeunes Meinites.

Cela rajeunirait les institutions si les 18-28 ans rejoignaient le Conseil municipal plutôt que de créer un parlement parallèle, pense **Coranda Pierrehumbert**.

Une brève discussion s'ensuit, à l'issue de laquelle **Ania Schwab** suggère d'évoquer ce sujet au sein de l'EJC.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 2 mars 2023 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Christophe Berthelet

.....

Enrico Castelli

Annexes : prestation de serment du nouveau conseiller municipal et composition des commissions

Meinier, le 2 mars 2023/em



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Dans la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 février 2023, il a été procédé à l'assermentation du nouveau Conseiller municipal entre les mains du Président du Conseil municipal, M. Enrico CASTELLI, conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal.

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par le Conseiller municipal suivant :

- **Monsieur Didier MARTIN**, en remplacement de M. Fabien GILLIOZ, démissionnaire

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Enrico CASTELLI



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Dans sa séance ordinaire du 2 février 2023, pour donner suite à l'arrivée du nouveau Conseiller municipal, M. Didier MARTIN, qui a remplacé M. Fabien GILLIOZ, démissionnaire, le Conseil Municipal a désigné les membres des commissions pour la suite de la législature 2020-2025, conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'art. 59 du règlement du Conseil municipal, soit :

COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Finances (FIN)

Président : **M. Enrico Castelli**
 Membres : MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Didier Martin

- Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Présidente : **Mme Ania Schwab**
 Membres : Mme Simona Korff
 MM. Nicolas Baltassat, Denis Jotterand, Stéphane Morand

- Cohésion sociale & Culture (COSC)

Présidente : **Mme Valérie Sella**
 Membres : Mmes Caroline Desbiolles, Line Müller, Ania Schwab
 MM. Nicolas Baltassat, David-Peter Lê

- Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Présidente : **Mme Line Müller**
 Membres : Mmes Simona Korff, Paola Sanz-Velasco
 MM. Boris Aellen, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand

- Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Président : **M. Christophe Berthelet**
 Membres : Mmes Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Valérie Sella
 MM. Boris Aellen, Yannick Dupraz

- Manifestations, Sport & Evènements (MASE)

Présidente : **Mme Sylvie Barbat**
 Membres : Mme Paola Sanz Velasco
 MM. José Burgos, Enrico Castelli, Denis Jotterand, David-Peter Lê

- Commission ad hoc Naturalisations (NAT)

Membres : Mmes Sylvie Barbat, Ania Schwab
 M. Yannick Dupraz

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Enrico CASTELLI